

	<p>COMMUNE DE NANTHEUIL          CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2019  <b>PROCES VERBAL</b></p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 13           PRESENTS : 11           VOTANTS : 12</p>	<p><b>L'an Deux Mil Dix –Neuf, le mardi 8 janvier 2019</b> à 19h00, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Bernadette LAGARDE, Maire de NANTHEUIL.</p> <p><b>PRESENTS</b> : Bernadette LAGARDE, Raphaël CHIPEAUX, Patricia GREDOIRE, Angeles DOCHE, André CHAMINADE, Carinne EYMARD, Philippe COULANGES, Yannick CHAMINADE, Matthieu DOOM, Marie-Annick FAURE, Delphine DEBORD</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES</b> : Carole PLU ayant donné pouvoir à Matthieu DOOM.  <b>ABSENTS</b> : Robert REDON</p> <p>Convocation du conseil municipal : 3 janvier 2019,          Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.          Secrétaire de séance : Matthieu DOOM</p>

La séance est ouverte à 19H15 par Madame Bernadette Lagarde, Maire de NANTHEUIL.  
 Matthieu DOOM est nommé Secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour de cette séance :

- 3. Nomination d'un délégué au SMOSST (suite à la démission de Monsieur Jean Rouchaud du Conseil Municipal).
- 4. Adhésion au groupement de commande initié par la CCPL / travaux de revêtements et d'entretien de la voirie.

#### Ordre du Jour

##### **1. Approbation du PV du Conseil du 20 décembre 2018.**

Le procès verbal du Conseil municipal du 20/12/2018 est adopté à l'unanimité à l'exception d'une remarque au point 11. Travaux d'extension du Bâtiment du snack bar du plan d'eau de Nantheuil à savoir la consultation des entreprises se fera sous forme d'une procédure adaptée et non sous forme d'appel d'offre ouvert.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour cette rectification.

##### **2. Projet d'extension du bâtiment du snack bar du plan d'eau : consultation de maîtrise d'œuvre.**

Madame le Maire rappelle qu'en date du 20 décembre 2018, par délibération n°78-12-2018, le Conseil municipal a approuvé le programme : Extension du bâtiment du snack bar du plan d'eau de Nantheuil, et a ainsi validé le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

La Collectivité a consulté trois maîtres d'œuvre pour obtenir une offre de prix correspondant à la mission de base, à savoir : montant prévisionnel des travaux : 50.000€ HT / durée prévisible de l'opération : 2 mois.

Les 3 candidats consultés ont répondu et ont fait part à la municipalité de leur proposition financière. La Commission Finances et Travaux s'est réunie ce mardi 8 janvier 2019 à 18h30 afin d'étudier ces propositions.

	Montant HT	Montant TTC
SCP Bourgeois Vigier	3 250.00	3 900.00
Paul Ségura Architecture	3 700.00	4 440.00
Agence WHA	4 200.00	5 040.00

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir entériner le classement proposé par la Commission Finances et Travaux et de se prononcer sur le choix du maître d'œuvre.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :***

- ***De Valider le choix de la SCP BOURGEOIS VIGIER comme maître d'œuvre en charge de l'extension du bâtiment du snack bar du plan d'eau pour un montant de 3 250.00€ HT,***
- ***D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à cette opération,***
- ***D'inscrire les crédits correspondants au budget 2019.***

### **3. Nomination d'un délégué titulaire au SMOSST**

Madame le Maire rappelle que Jean Rouchaud était délégué titulaire au Comité Syndical du SMOSST pour Nantheuil. Suite à sa démission de conseiller municipal, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire au SMOSST.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la nomination de Raphaël Chipeaux comme délégué titulaire.***

Les délégués au SMOSST sont donc :

Délégués titulaires : Delphine DEBORD et Raphaël CHIPEAUX

Délégués suppléants : Marie-Annick FAURE et Bernadette LAGARDE.

### **4. Adhésion au groupement de commande initié par la CCPL / travaux de revêtement et d'entretien de la voirie.**

Madame le Maire rappelle que suite à l'interrogation des services de la Communauté de commune Périgord Limousin auprès de ses communes membres dans l'objectif de créer un groupement de commandes pour les travaux de revêtements et d'entretien de la voirie, la commune de Nantheuil avait manifesté son intérêt pour ce projet.

Une Majorité de communes étant intéressées, il convient à présent de conclure une convention constitutive ayant pour objet la passation d'un marché à bon de commande relatif à des Travaux de revêtements et d'entretien de la voirie.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter que la Commune de Nantheuil adhère au groupement de commande initié par la communauté de communes Périgord Limousin pour le marché Travaux de revêtements et d'entretien de la voirie et autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que toute les pièces en relation avec cette affaire.***

### **Questions diverses**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur Fabien Daude sera titularisé à compter du 01 février 2019, à la fin de sa période de stagiairisation d'une durée de 1 an et comme le prévoit la procédure de titularisation au sein de la Fonction Publique Territoriale.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une participation financière a été demandée à la Mairie de Nantheuil pour le transport scolaire d'un élève habitant Nantheuil et scolarisé au collège de Lanouaille. A l'unanimité, les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande.

- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un projet de résidence pour personnes âgées, sur un terrain privé au Puy Saint Jean, avait été évoqué il y a de ça plusieurs années. Or, à ce jour, aucun projet municipal ni aucun partenariat n'ont vu le jour. Si les propriétaires de ces parcelles privées souhaitent vendre, rien ne s'y opposerait et les propriétaires sont donc libres d'entamer des démarches en ce sens, comme pour n'importe quel autre terrain privé.
- Décision est prise de ne plus afficher les PV des conseils municipaux, au niveau des panneaux d'affichage disséminés sur le territoire de la Commune. Les PV des conseils municipaux sont systématiquement affichés à l'extérieur de la Mairie et consultables et téléchargeables sur le site internet de la Mairie [www.nantheuil.fr](http://www.nantheuil.fr).

La séance est levée à 20h00.



Le Maire,

  
Bernadette LAGARDE

